

AFFAIRE N° 33

BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE pour l'exercice 1957

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 145 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de soumettre à vos examen et délibération le projet de budget primitif de la Commune pour l'exercice 1957.

Ce budget s'élève en recettes et en dépenses	
à la somme de .....	279.952.000.-
et présente par rapport à celui de 1956 qui	
s'élevait à .....	203.000.000.-
	-----
une différence de .....	76.952.000.-

qui provient de la prise en compte de la participation de la Commune aux dépenses du FIDES pour 1954 - 1955 et 1956, s'élevant à la somme de ..... 46.561.485.-

Electrification des écartes ..... 20.000.000.-

Construction Ecole Joinville ..... 10.571.682.-

Pour équilibrer ce budget, il a été prévu le vote de 270 centimes additionnels se répartissant comme suit:

99,8 centimes ordinaires pour les dépenses ordinaires à 42.265,78 ..... 4.218.125.-

434,8 centimes extraordinaires pour les dépenses extraordinaires à 42.265,78 ..... 18.377.161.-

195,4 centimes extraordinaires pour la garantie de l'emp. à 42.265,78 ..... 8.258.733.-

total: 730.00		
	pour .....	30.854.019.-
contre 720.00	pour l'exercice 1956 et pour .....	30.975.760.-

chap.Ier art.10 - Subvention à la Caisse des Dépôts & Consignations .....		600.000.-
Il s'agit de contributions rétroactives à la charge de la Commune pour les agents titularisés avant 1948 et actuellement en activité.		
chap.II art. 5.- Eclairage bâtiments communaux .....		1.000.000.-
Petit et Grand Marchés:		
Force .....	400.000.-	
Lumière .....	240.000.-	
Atelier - force .....	60.000.-	
Hôtel de Ville - lumière .....	280.000.-	
Ecoles:Joinville - Centrale - La Rivière.- Abattoir: Lumière..	20.000.-	
	<hr/>	
	1.000.000.-	
chap.II art. 7.- Abonnement au téléphone - communications téléphoniques .....		500.000.-
23 postes, abonnement ....	145.475.-	
Communications .....	354.525.-	
	<hr/>	
	500.000.-	
chap.II art.8 - Frais de publicité dans les journaux .....		150.000.-
Crédit provisionnel. La dépense réelle est imprévisible et dépend des nécessités des services.		
chap.IV art.1 - Traitement et indemnités des Gardes Champêtres .....		2.200.000.-
Il a été prévu à ce poste un crédit de 500.000 fr pour le recrutement de deux gardes champêtres.		

Je vous demande de vouloir bien maintenir pour l'année 1957 les dispositions de la circulaire n° 1862 II/2 de M. le Préfet au bénéfice des Gardes Champêtres municipaux.

Au chap. VI art. 1 - Traitement et indemnité des Sapeurs-Pompiers 7.636.000.-  
Dans cette somme est compris un crédit provisionnel de 2.000.000 pour le reclassement des Sapeurs-Pompiers.

Au chap. XII art. 2 - Eclairage suppl. des voies publiques ..... 5.037.100.-  
819 points lumineux ..... 4.320.000.-  
Eclairage public à mettre en service:  
Montagne ..... 61 points lumineux  
Chaudron - Rivière des  
Fluies - ..... 36 - d° -  
St-François- Brûlé ... 50 - d° - pour: 717.100.-  
Soit ..... 5.037.100.-

Au chap. XIII art. 3 - Balayage des rues ..... 12.000.000.-  
Les commissions des Travaux et des adjudications ont proposé à la commission du budget la reprise par la commune du Service de la voirie qui depuis 1951 a fait l'objet d'adjudications qui, malheureusement, n'ont jamais donné satisfaction.  
La commission du Budget est d'avis d'adopter cette proposition.  
Imputation de crédit: 3.000.000 achat matériel  
9.000.000 Entretien

Au chap. XIV art. 3 - Capital décès ..... 750.000.-  
Crédit provisionnel en attendant de contacter une compagnie d'assurance.

Au chap. XIV art. 4 - Dispensaire Municipal ..... 1.316.400.-  
Je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir maintenir pour l'année 1957 les six dispensaires créés par délib. du Conseil Municipal du 25 Janvier 1952 et approuvé le 7 Février 1952.  
Le contrat passé le 6 mars 1952 entre la commune et les Congrégations Religieuses de St-Denis étant toujours en vigueur, je vous demande de voter la somme de 1.316.400 inscrite au budget - dans cette somme est également comprise l'indemnité de 240.000 R allouée au Dr VABOIS en remboursement de ses frais de déplacements effectués dans les centres de consultations gratuites.

Au chap. XXVI art. 2 - Cantines scolaires (denrées alimentaires) ..... 6.000.000.-  
bois ..... 560.000.-  
matériel ..... 100.000.-  
6.660.000.-

Barangé. dont 4.641.258 F provenant des fonds

Ces prévisions sont à peu près les mêmes que celles de l'année précédente et permettent l'admission de 2.398 rationnaires.

Au chap. XVII art.1 - Subvention au Bureau de Bienfaisance	2.000.000.-
Dépenses présumées de cet organisme ...	2.916.384.-
Recettes propres .....	916.384.-
Subvention communale ...	2.000.000.-
Au chapitre XVII art.3 - Subvention au Comité des Fêtes .....	2.500.000.-
Le crédit de l'année dernière qui était de 2.000.000 a dû être augmenté de 500.000 F en raison des charges chaque année plus lourdes de l'Arbre de Noël.	
Chap. XXXIII art.1 - Acquisition chambre froide.....	9.155.855.-
Grand Marché .....	1.333.625.-
Petit Marché .....	7.822.230.-
Chap. XXXIII art.3 - Grosses réparations aux Bâtiments communaux	2.000.000.-
(Réfection toiture de la cure de Ste-Clotilde - réfection toiture du Petit Marché et aménagement école maternelle du Camp Ozoux).	
Chap. XXXV art.9 - Aménagement baraques.....	4.000.000.-
Par délibération du Conseil Municipal du 23 Novembre 1956 approuvée le 8 Décembre 1956, il a été prévu dans la répartition des crédits Barangé 1956-1957 un crédit de 5.000.000 de F pour l'acquisition du matériel scolaire. Le crédit de 6.600.000 F provenant de l'exercice 1955-1956 affecté à l'acquisition du matériel scolaire n'a pu être utilisé faute d'adjudicataire. Je vous demanderai, en conséquence et compte tenu de l'obligation où nous sommes de ne pouvoir recevoir, faute de locaux, des enfants en âge de scolarité, de bien vouloir modifier comme suit la répartition des crédits Barangé pour l'exercice 1957:	
Matériel scolaire :	1.000.000 au lieu de 5.000.000.-
Aménagement baraques :	4 000 000

*Handwritten notes:*  
 15/57 57  
 par délibération  
 du Conseil Municipal

... passe ensuite la parole à M. GUINOT qui donne lecture du budget, article par article, tant en recettes qu'en dépenses.

M. COLLET. - Y a-t-il un crédit prévu pour la réparation des chemins communaux?

Le MAIRE. - Oui, mon collègue, une <sup>de</sup> 1.000.000 de F est inscrite à cet effet.

Je mets aux voix le budget primitif de la commune pour l'exercice 1966 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE DEUX MILLE FRANCS (279.952.000 F).

Adopté à la majorité (M. FABRE ayant déclaré que son groupe, ne faisant partie d'aucune commission, ne pouvait prendre part au vote)